SOMMAIRE

Mot du Maire

Conseil municipal du 16 décembre

- Décisions modificatives
- Modification statutaire de la CAV
- Participation à la protection sociale complémentaire
- Contrat d'assurance statutaire
- Location de terrain communal

A vos agendas...



Mairie : 7 rue de Prételon 70000 VILLEPAROIS Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi de 8h30 à 12h30 Vendredi de 9h00 à 12h00

Tel: 03 84 75 29 28

ou 07 85 52 93 73

e-mail : mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site internet

http://www.villeparois.fr

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h





Le mot du Maire



L'année 2015 se termine. Année difficile et inquiétante.

Elle fut marquée par les attentats en début et en fin d'année sur la région parisienne.

Souhaitons que la période des fêtes de Noël et de la nouvelle année permette à tous de retrouver une certaine sérénité.

A toutes les familles du village le Conseil Municipal, le CCAS et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un bon Noël et une bonne année 2016!



Le Maire Bruno MICHEL



Les enfants de Villeparois attentifs à la lecture du conte de Noël par Nicolas lors de la fête de Noël 2015 à la mairie organisée par l'Association Mon Village





Conseil Municipal du 16 décembre 2015



Décisions modificatives prises à l'unanimité :

Budget communal :

Afin de régulariser les dépenses au chapitre « Charge de personnel » pour 143 € il convient de procéder à un mouvement de crédit du chapitre « charge à caractère général » au chapitre « charge de personnel »

- Budget eau:

Afin de solder les dépenses 2015 du budget eau il convient d'augmenter les crédits de 894 € correspondant à l'augmentation des recettes réparties au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 633 € et 261 € au chapitre 014 « Atténuation de produits »

Modification statutaire de la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL :

Suite à la Loi NOTRe, la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL a dû modifier ses compétences statutaires. Après entendu Maire, avoir l'exposé Monsieur le conseil approuve l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'AGGLOMERATION **VESOUL** de



Participation à la protection sociale complémentaire :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer financièrement à hauteur de 5 € par mois et par agent à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par ses agents afin de garantir le maintien de salaire en cas de maladie prolongée.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurance du personnel arrive à échéance au 31 décembre 2016. Le Conseil Municipal habilite à l'unanimité le Centre de Gestion pour lancer une consultation en vue du renouvellement de ce contrat

Location parcelle terrain communal:

Suite à l'achat par la commune de la parcelle ZA16 « Aux Combes » dont 1 Ha 20 était loué par l'EARL Bersot Alain, le Conseil Municipal décide de poursuivre cette location à hauteur de 80 € l'hectare par an contractualisé par un bail.



A vos agendas....

Retenez d'ores et déjà sur votre agenda

- ♣ le samedi 9 janvier à 11h pour les vœux à la Mairie.
- Le dimanche 31 janvier pour le repas des aînés. Les membres du CCAS passeront aux domiciles concernés après les fêtes.

Pour les fêtes de fin d'année.

le secrétariat de mairie sera fermé du 28 décembre au 05 janvier inclus.

